



Le compostage agricole des déchets organiques : Un métier pour les agriculteurs Une solution pour les collectivités et les entreprises

Agriculteurs Composteurs de France
6, rue de la Rochefoucauld
75009 PARIS
01.44.95.08.14
01.40.74.03.02

agriculteurs-composteurs@trame.org

UNE NOUVELLE ACTIVITE RURALE

Des orientations favorables au développement d'une nouvelle activité.

Les orientations réglementaires tant européennes que nationales ont poussé depuis plusieurs années au développement de la valorisation des déchets organiques par retour au sol.

Ces orientations couplées à des déficits de matières organiques dans les sols agricoles ont encouragé certains agriculteurs à développer une activité de prestation de service aux collectivités locales comprenant la récupération, le transport, le traitement par compostage (sur installation ICPE – rubrique n°2170) des déchets organiques et la valorisation par épandage sur sols agricoles, de composts.

Les agriculteurs en question répondent aux appels d'offres lancés par les collectivités.

Les composts produits répondent aux normes d'application obligatoire ou sont valorisés dans le cadre d'un plan d'épandage.

Un besoin d'échange de pratiques

Confrontés aux différents types de questionnement qu'induit le développement d'une activité innovante, plusieurs agriculteurs composteurs ont manifesté leur envie de se grouper pour procéder à un échange d'expériences. Ils font appel à Trame (centre de ressources pour le développement d'une agriculture durable et multifonctionnelle - <http://www.trame.org/>) pour accompagner leur réflexion et développer dans le cadre de statuts associatifs un programme d'actions. La rédaction d'une charte de bonnes pratiques de compostage est indiquée comme une priorité. Cette charte traduit l'objectif des agriculteurs de caractériser des bonnes pratiques sur l'ensemble des produits compostables (à ce jour, déchets verts, biodéchets, Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères et boues de station d'épuration) et au niveau des différents échelons de la filière de traitement et de valorisation.

Témoignage de **Noël Adam**, agriculteur composteur dans le **Haut-Rhin**

« **N**ous avons toujours été à la recherche de solutions pour redresser le taux de matières organiques de nos sols. Avec l'épandage de boues de papeterie, nous nous sommes heurtés à un refus de la population locale. Dans le même temps, les collectivités locales ont été encouragées à développer des solutions de valorisation pour leurs déchets organiques. Nous avons donc réfléchi dès 1998, à développer une activité de compostage des déchets verts. C'est grâce à cette activité que j'ai pu m'installer sur l'exploitation agricole. Très vite nous avons ressenti l'intérêt de composter des boues de stations d'épuration. D'une part, parce que nous disposions d'un structurant carboné (les refus de criblage du compostage de déchets verts) et d'autre part, parce que les collectivités sont à la recherche de solutions complètes pour le traitement des déchets organiques. Pour ce faire, nous avons créé Agrivalor qui compte trois agriculteurs associés et qui a mis en place deux sites de compostage de boues de stations d'épuration sur le département du Haut-Rhin. La démarche collective pour laquelle nous avons optée dans le cadre d'Agrivalor nous permet de mutualiser des moyens matériels, techniques et humains et d'assurer un service de proximité et de qualité aux collectivités. Nous faisons partie de l'association Agriculteurs Composteurs de France parce que nous sommes convaincus que l'échange qui est développé nous éclaire au quotidien dans les choix que nous faisons. »

L'ASSOCIATION AGRICULTEURS COMPOSTEURS DE FRANCE

L'association Agriculteurs Composteurs de France a été créée en mars 2003 à l'initiative de cinq agriculteurs et avec l'appui de Trame,

Ses objectifs sont de :

- **développer l'implication des agriculteurs** dans la filière de traitement des déchets organiques,
- **garantir un savoir-faire technique** des agriculteurs dans le compostage,
- **maîtriser la qualité de production et d'utilisation** d'amendements organiques,
- **promouvoir l'autonomie des personnes** dans le cadre de leur métier.

Lucien Gerbier – Président de Agriculteurs Composteurs de France
Agriculteur composteur dans le **Maine et Loire**

« **P**our mener à bien ce projet, nous croyons beaucoup à **l'échange d'expériences**. C'est le principal apport de notre association. Parler librement de notre métier et de toutes ses dimensions ...humaines, techniques, réglementaires, économiques. S'enrichir des idées des autres, transposer des solutions chez soi etc. ... Bref tout ce qui fait la force d'une association nationale.

De plus notre démarche s'appuie sur une **image de marque** ... Tout membre adhérent à notre association, bénéficie d'outils de communication qui lui permettent d'afficher localement son appartenance à un réseau national d'agriculteurs composteurs.

Chacun de nous fait passer le message de l'existence d'un réel **professionnalisme** en terme de compostage agricole.

Enfin nos rencontres de travail régulières, nous permettent de rester **en éveil**.

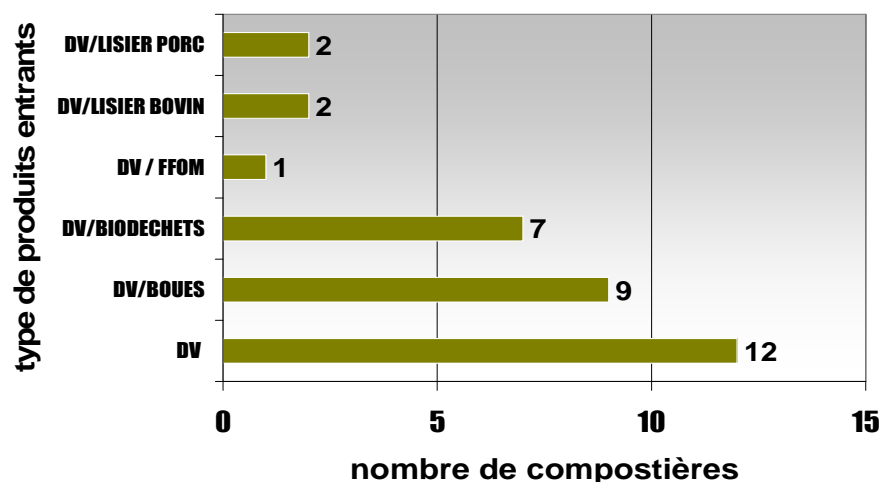
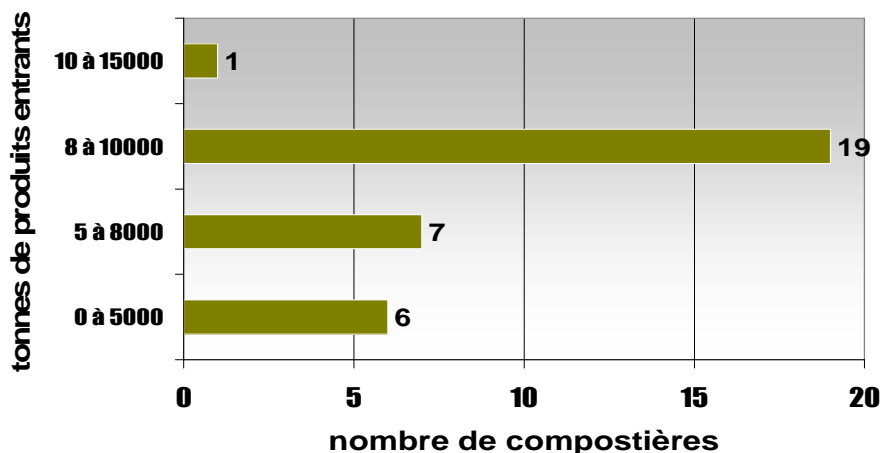
L'idée étant d'apporter une contribution toujours plus importante au développement durable et local ».

Deux ans après sa création, l'association regroupe **26 sociétés adhérentes (50 agriculteurs)**, fédère l'activité de **33 plates-formes** de compostage et représente le traitement de près de **300 000 tonnes** de biodéchets (déchets verts, boues de stations d'épuration, fraction fermentescible des ordures ménagères, effluents d'élevage, déchets de l'industrie agroalimentaire végétale).

Témoignage de **François Dusannier**, agriculteur composteur et associé de la société Agriopale Services (**Pas de Calais**)

François Dusannier est associé à cinq autres agriculteurs au sein de la SARL Agriopale Services dans le Pas de Calais. Cette société créée en 1998 s'est intéressée très vite au compostage des déchets verts, mais a dû faire face à certaines difficultés pour opérer à des choix techniques et répondre aux marchés publics. François explique ici ce que le groupe « Agriculteurs Composteurs de France » lui a apporté et en quoi cela le fait progresser ...

« C'est en 2003 que nous avons intégré l'association Agriculteurs Composteurs de France. De 1998 à 2002, nous étions isolés et avons du mal à trouver les éléments de réponse à nos problèmes. L'association nous a fait progresser. Très vite, grâce aux échanges entre adhérents sur nos expériences et mises en commun de soucis ou réflexions. Nous pouvions enfin progresser sur le technique mais aussi sur l'économique. C'est la partie réglementaire qui reste la plus difficile à gérer. Grâce à l'association, nous avons pu interroger certains ministères sur des questions très précises et nous avons eu à chaque fois une réponse, preuve de la reconnaissance de notre association ! Nous organisons des réunions régulièrement et grâce à nos collaborations, notamment avec l'Ademe, nous faisons progresser notre métier en permanence.



LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES DE COMPOSTAGE AGRICOLE « ENSEMBLE POUR L'ENVIRONNEMENT »

La charte de bonnes pratiques de compostage « Ensemble pour l'Environnement » est une mise en commun et une valorisation des savoir-faire des adhérents de l'association. Elle a pour objectif de fixer un dénominateur commun d'exigence qualité pour les adhérents et servira de socle à l'image de marque de l'association. Disponible pour le plus grand nombre (par Internet), cette charte est en même temps un guide de bonnes pratiques, un document de référence.

La charte de bonnes pratiques définit des engagements sur l'ensemble des étapes du compostage : de la configuration de la compostière à la sensibilisation au bien fondé de cette pratique, en passant par la maîtrise de la qualité dans le process de traitement et par la maîtrise de la qualité du produit et de sa valorisation.

La charte sera mise en application sur les 21 sites des adhérents dès 2005. Elle sera régulièrement actualisée, notamment, pour tenir compte du paysage réglementaire et normatif en constante évolution.

La version intégrale de la charte de bonnes pratiques est téléchargeable sur le site Internet de Trame : <http://www.trame.org>

Comme son nom l'indique : « Ensemble pour l'Environnement », la charte matérialise le souhait exprimé par les agriculteurs composteurs de mettre en œuvre des solutions environnementales **locales, durables et concertées**.

C'est également une base de discussion entre agriculteurs composteurs et collectivités locales soucieuses d'une valorisation maîtrisée de leurs déchets. C'est une garantie de professionnalisation accrue du métier.

Lucien Gerbier – Président de Agriculteurs Composteurs de France
Agriculteur composteur dans le **Maine et Loire**

« **L'**association Agriculteurs Composteurs de France pose un nouveau regard sur la valorisation des matières organiques au sein des territoires ruraux et périurbains.

*Au-delà d'une logique d'élimination d'un déchet et d'une agriculture simple réceptrice de matières, ses membres souhaitent consolider leur **position d'acteurs dans la maîtrise de la qualité de production d'amendements organiques**.*

*Le compostage permet l'élaboration d'un amendement qui répond aux besoins des terres agricoles. Agriculteurs Composteurs de France défend l'idée que le développement de la filière de gestion des biodéchets par retour au sol **ne se fera que grâce à une politique de qualité**.*

Qualité dans la conduite des différentes étapes de compostage mais aussi maîtrise des débouchés du compost produit et assurance d'une valorisation conforme aux besoins agronomiques des sols.

*C'est le respect de ces fondements qui conditionnera la **pérennité de cette solution locale de valorisation des déchets organiques**.*

*Développer l'implication des agriculteurs dans la filière de traitement des déchets organiques en donnant toutes les **garanties de savoir-faire technique et de qualité est bien l'objet de cette charte**.* »

Témoignage de **François BASCH**, Président du SYMTESE (Syndicat Mixte de Traitement des Eaux de Sélestat et Environs) et Maire de Muttersholtz (Bas-Rhin)

« **E**n tant que Président du SYMTESE, je suis évidemment confronté à la problématique du recyclage des boues de station d'épuration. Notre station d'épuration traite actuellement les eaux usées de 10000 équivalent habitants et produit 1200 tonnes de matières sèches dont 800 tonnes sont compostées par la société Agrivalor* pour le recyclage en agriculture. Le recyclage en agriculture par compostage me semble être la meilleure alternative. Le compostage de nos boues présente un gros avantage en terme d'acceptabilité et d'image. Néanmoins, il est important de produire un compost de qualité, ce qui implique un travail rigoureux dans le suivi analytique et la traçabilité, depuis notre aire de stockage des boues jusqu'à l'épandage du compost dans les champs. C'est pour cela que nous faisons confiance à Agrivalor qui s'est donnée les moyens humains pour relever ce défi. Mais c'est aussi parce que ce sont des agriculteurs. De ce fait, ce sont les premiers utilisateurs du compost qu'ils produisent, et ça, c'est un gage de qualité et de sécurité très important. »

* **Agrivalor** est une société qui regroupe des moyens techniques, matériels et humains pour la valorisation des déchets organiques en agriculture. Elle est gérée par des agriculteurs. Agrivalor est membre de l'association Agriculteurs Composteurs de France.

LE COMPOSTAGE, NOTRE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

En développant une activité économique autour de la récupération, du traitement et de la valorisation des déchets organiques, les agriculteurs apportent une **réponse durable** à l'objectif de **valorisation des biodéchets par retour au sol**. Ils nouent des nouvelles relations avec les acteurs de leur territoire (collectivités locales, petites et moyennes entreprises) et proposent des **solutions locales aux problèmes locaux**.